

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Gradignan - Itinéraire de découverte des espaces naturels - Aménagement
d'une Boucle Locale dans la vallée de l'Eau Bourde - Fonds de concours -
Décision - Convention - Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine naturel, la Commune de Gradignan a entrepris la protection et l'aménagement de l'Eau Bourde et de ses affluents, les ruisseaux du Pontet et de la Rouille du Moulet.

Reconnue comme une trame verte et bleue d'agglomération, la vallée de l'Eau Bourde est traversée par la Boucle Verte de la Cub, elle-même intégrée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées du Conseil Général de la Gironde.

La commune acquiert régulièrement des marges non aedificandi pour la création de cheminements ouverts au public, tant sur l'Eau Bourde que le long de ses affluents. Durant l'été 2010, elle a fait l'acquisition de la marge non aedificandi de la parcelle BW n°43 avec le soutien de la CUB (délibération n°2010/0360 du 28 mai 2010).

Ceci a permis de finaliser l'acquisition d'un linéaire complet qui permettra de créer une nouvelle Boucle Locale le long du ruisseau de la Rouille du Moulet et de la relier à la Boucle Verte. Cette voie douce offrira aux habitants un chemin, en zone naturelle, pour rejoindre les berges de l'Eau Bourde.

Elle fait l'objet d'un aménagement en grave d'une largeur de 3 m, de l'installation de buses et d'une passerelle en bois et métal de 6 mètres de long au dessus du ruisseau de la Rouille du Moulet. Une partie de ces travaux sera réalisée par les équipes de la Commune.

Le montant global des travaux s'élève à 26.000 € HT.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 13.000 € HT, soit 50 % du financement, à part égale avec les fonds propres de la Commune.

La participation communautaire s'effectuera sous forme d'un fonds de concours aux conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

En effet, conformément aux modalités habituelles de soutien financier de la Cub, il s'avère possible d'apporter une aide au titre de l'article L5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre [la Communauté Urbaine] et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours » (Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales).

Cette demande de fonds de concours s'inscrit également dans le cadre de la Fiche Action n°4 du Contrat de co-développement conclu entre la Communauté et la Ville de Gradignan : « Valorisation de la trame naturelle de la vallée de l'Eau Bourde ».

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Réalisation du cheminement : - Terrassements et préparation des terrains - Pose de géotextile et de grave non traitée - Pose de buses - Création d'une passerelle - Matériaux divers (clôtures, ...)	26 000,00 €	Communauté Urbaine de Bordeaux Commune	13 000,00 € 13 000,00 €
Total Dépenses HT	26 000,00 €	Total Recettes HT	26 000,00 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu la délibération n° 2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009/2011,

Vu la délibération n° 2010/0360 du 28 mai 2010 portant sur l'acquisition foncière de parcelles afin de réaliser une Boucle Locale dans la vallée de l'Eau Bourde,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

- la Communauté Urbaine de Bordeaux soutient la valorisation des trames vertes et bleues et la création d'itinéraires de découverte des espaces naturels, notamment l'aménagement de Boucles Locales reliées à la Boucle Verte,
- la Boucle Locale de la Rouille du Moulet constitue un itinéraire de découverte de la vallée de l'Eau Bourde, reconnue comme trame verte et bleue d'agglomération,
- la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à soutenir ce projet dans le cadre des contrats de co-développement,

DECIDE :

Article 1 :

Un fonds de concours d'un montant de 13 000,00 € H.T. est attribué à la commune de Gradignan pour la réalisation d'un cheminement doux permettant de relier la Boucle Verte à la vallée de l'Eau Bourde.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

Article 3 :

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, section d'investissement, chapitre 204, fonction 8330, article 204141, CRB D400, programme OC 04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2011**

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2011

M. Serge LAMAISON